#### Mairie de BRAILLANS

9 rue de la mairie 25640 BRAILLANS

**2** 03 81 57 93 30

Email: mairie.braillans@orange.fr

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX Selon la procédure adaptée CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP

## Lot 11 Agencement de bureaux

#### Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE BRAILLANS 9 rue de la mairie 25640 BRAILLANS

Tél / Fax 03 81 57 93 30 Email : mairie.braillans@orange.fr

#### Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire, Alain BLESSEMAILLE

#### Maître d'œuvre

AGENCE CAP CONSTRUCTIONS
Derrière le clos
BP 22

25530 CHEVIGNEY LES VERCEL

Tél / Fax 03 81 88 31 10

Email: capconstructions@ornage.fr

#### Objet de marché

Réorganisation du bâtiment mairie.

#### Remise des offres

Date limite de réception : le 25 novembre 2011

Heure limite de réception : 11 h 00

### **TABLE DES MATIERES**

CHAPITRE I - GENERALITES	3
ARTICLE 1 OBJET DE L'OPERATION	3
ARTICLE 2 PRESENTATION DE L'OPERATION	3
ARTICLE 3 DEFINITION DES TRAVAUX	3
ARTICLE 4 SPECIFICATIONS DES MATERIAUX ET FOURNITURES UTILISEES	3
4.1 Bois et materiaux derives du bois	
4.1.1 Bois massifs	
4.1.2 Panneaux dérivés du bois	
4.1.2.1 Panneaux contreplaqués	
4.1.2.2 Panneaux de particules	
4.1.2.4 Panneaux ignifugés	
4.1.2.5 Plaques de stratifié décoratif "haute pression"	
4.1.3 Joints profiles compacts et homogènes	4
4.2 Elements metalliques	
4.2.1 D'acier inoxydable	
4.2.2 D'aluminium ou alliages d'aluminium	4
ARTICLE 5 PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES	4
5.1 Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et	Γ CHAMPIGNONS) 4
5.2 PROTECTION DES BOIS ET DES OUVRAGES EN BOIS CONTRE LES REPRISES D'HUMIDITE	
5.3 Protection des elements metalliques	4
ARTICLE 6 MOBILIERS DE BUREAUX	5
6.1 Banque d'accueil	5
EXEMPLES DE COMPOSITIONS	
6.2 Coffres bois - repere CB	
ARTICLE 7 PLACARDS - RANGEMENTS	5
7.1 Description	5
ARTICLE 8 EQUIPEMENTS DIVERS	6
8.1 PLINTHE EN BOIS	6
8.2 CIMAISE	
8.3 SEPARATION LOCAL RANGEMENT ET BUREAU DU MAIRE	
8.4 AMENAGEMENT DU RANGEMENT SOUS FENETRE EXISTANT	6
ARTICLE 9 AMENAGEMENTS DE DIVERS LOCAUX	6
9.1 PLACARDS ET RANGEMENTS SOUS PAILLASSES	6
ADTICLE 10 CICNALICATION	7

#### **CHAPITRE I - GENERALITES**

#### ARTICLE 1. - OBJET DE L'OPERATION

Aménagement du bâtiment mairie.

Etendre les bureaux de la mairie à la totalité du bâtiment.

Rendre conforme le bâtiment à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A savoir:

Le bâtiment est composé de deux niveaux et d'une dépendance :

Au RDC une pièce principale, un sanitaire, une cage d'escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage, ce niveau est desservi par un escalier extérieur de 3 marches.

Au 1<sup>er</sup> étage quatre pièces et un local sanitaire desservi par un escalier intérieur.

Le but du projet est la réorganisation des bureaux sur les deux étages.

La pièce du RDC devient une salle de convivialité, pendant que le premier étage reçoit l'ensemble des bureaux et l'accueil du public.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite fait l'objet de la création d'une rampe maçonnée à l'extérieur pour l'accès au bâtiment ainsi que la mise en place d'une plate forme élévatrice intérieure pour l'accès aux services de la mairie.

La dépendance d'une surface correspondant à un garage et une partie atelier est reconstruite.

#### **ARTICLE 2. - PRESENTATION DE L'OPERATION**

Les travaux à exécuter se rapportent à la restructuration de l'aménagement du bâtiment de mairie de BRAILLANS

#### **ARTICLE 3. - DEFINITION DES TRAVAUX**

Les travaux dus au titre du présent lot concernent la fourniture et la pose des matériels suivants :

- les portes,
- les fenêtres,
- les placards et éléments de rangement,
- la fermeture des gaines techniques,
- porte de séparation de locaux
- les aménagements dans les locaux :
- la signalisation dans les bâtiments

#### ARTICLE 4. - SPECIFICATIONS DES MATERIAUX ET FOURNITURES UTILISEES

#### 4.1. - Bois et matériaux dérivés du bois

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur (notamment celles de NFB 53.510 - Bois de menuiserie - Nature et qualités) et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB, OU CTB lorsqu'un produit la possède.

#### 4.1.1. - Bois massifs

En règle générale, ils seront de premier choix, secs ou étuvés. Ils devront présenter une résistance naturelle ou conférée par un traitement préventif aux attaques des agents biologiques (insectes, champignons, etc...)

La provenance des bois est d'origine régionale

#### 4.1.2. - Panneaux dérivés du bois

#### 4.1.2.1. - Panneaux contreplaqués

Les contreplaqués utilisés devront posséder la marque de qualité NF Extérieur CTB-X.

#### 4.1.2.2. - Panneaux de particules

Les panneaux de particules susceptibles d'être réhumidifiés temporairement devront posséder la marque de qualité CTB-H.

#### 4.1.2.3. - Panneaux de fibres

La définition, la classification et la désignation des panneaux de fibres sont données par la norme NFB 54.050.

#### 4.1.2.4. - Panneaux ignifugés

#### Mairie de BRAILLANS 25640 BRAILLANS

CCTP- Lot 11 - Agencement de bureaux - Octobre 2011

Les panneaux de contreplaqués, de particules ou de fibres ignifugés devront posséder la marque NF A1, B1 dont le sigle sera apposé sur chaque panneau ou dalle.

#### 4.1.2.5. - Plaques de stratifié décoratif "haute pression"

Leurs caractéristiques sont appréciées selon les spécifications contenues dans la norme NF T 54 301.

Ils seront mis en œuvre sous forme de :

- panneaux compacts
- panneaux composites

#### 4.1.3. - Joints profiles compacts et homogènes

- en PVC souple comprenant une gamme d'embouts pour les angles.
- en aluminium ou acier laqué comprenant une gamme d'embouts pour les angles.

#### 4.2. - Eléments métalliques

Les éléments métalliques entrant dans la composition des ouvrages du présent lot seront réalisés à partir :

#### 4.2.1. - D'acier inoxydable

Les profilés spéciaux sont obtenus par pliage ou formage aux galets à partir de tôles ou de feuillards conformes aux normes NF A 54401 (alliages nickel - molybdène et nickel - molybdène - chrome).

Les nuances répondront aux normes NF A 35-572, 35-573 et 35-574.

#### 4.2.2. - D'aluminium ou alliages d'aluminium

Sous forme de :

- produits filés (NF A 50-411)
- tôles pliées à la presse ou profilées aux galets
- laminés (NF A 50-451)

#### ARTICLE 5. - PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES

#### 5.1. - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les risques biologiques (insectes et champignons)

Tous les bois en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférée par un procédé de traitement préventif, et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, etc...).

Les produits de préservation et les procédés de traitement appliqués aux ouvrages en bois seront déterminés par le niveau de protection à atteindre qu'exigent les classes des risques biologiques d'emplois des bois.

Les spécifications des normes en vigueur, notamment celles des normes :

NF B 50-100-Bois et ouvrages en bois :

Analyse des risques biologiques

Définition des classes

Spécifications minimales de préservation à titre préventif.

Et NF X 40-100- Produits de préservation des bois :

Critères d'évaluation des produits de préservation du bois en fonction des classes de risques biologiques d'emploi des bois. Seront appliquées à la détermination des traitements de préservation des bois en œuvre.

Les produits de préservation du bois et les traitements effectués devront être parfaitement identifiés conformément aux normes en vigueur.

Une procédure de communication relative à l'information sur le traitement préventif du bois et des ouvrages en bois conforme à la NF B 50-102 pourra être exigée.

Les produits de préservation devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS.

Les bois traités devront posséder le certificat de qualification CTB-BOIS PLUS.

#### 5.2. - Protection des bois et des ouvrages en bois contre les reprises d'humidité

Les ouvrages de menuiseries seront protégés contre les reprises d'humidité par :

- une couche d'impression de peinture appliquée en atelier
- une protection par produit hydrofuge appliqué en atelier pour les ouvrages destinés à rester apparents et protégés par lasures ou vernis.

#### 5.3. - Protection des éléments métalliques

Tous les éléments métalliques entrant dans la constitution des ouvrages seront protégés efficacement contre la corrosion.

Les ouvrages en acier seront livrés sur chantier protégés contre la corrosion par :

- galvanisation conformément aux normes NFA 91 121 et A 91 131

La protection des zones dégradées sera rétablie avant mise en peinture définitive par l'application localisée soit d'une peinture riche en zinc, soit d'une peinture antirouille, d'efficacité équivalente.

Les ouvrages en alliage d'aluminium seront protégés par :

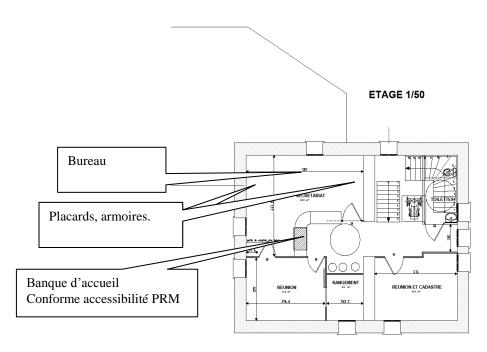
#### Mairie de BRAILLANS 25640 BRAILLANS

CCTP- Lot 11 - Agencement de bureaux - Octobre 2011

- anodisation conformément à la norme NF A 91-450
- peinture, laquage.

Les éléments seront protégés par un vernis pelable ou par des bandes adhésives.

#### **ARTICLE 6. - MOBILIERS DE BUREAUX**

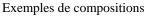


#### 6.1. - Banque d'accueil

Conforme aux normes et règles de conception d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite La banque d'accueil sera réalisée en panneaux de particules d'épaisseur 15 mm minimum revêtus d'un placage en stratifié, conformes à la norme NFT 54001 – NFT 94 001.

Composition:

- plateau en panneaux de particules, épaisseur 48 mm, largeur 0,55 m, arêtes vives débordant de 0,10 m.
- étagères intérieures, en panneaux de particules d'épaisseur 15 mm,
- tiroir faible hauteur pour stylo, règle etc
- formes arrondies en bout des plateaux





#### 6.2. - Coffres bois - repère CB

Ils seront composés:

- d'une ossature panneaux de particules d'épaisseur 14 mm minimum pouvant être glissés sous le plateau du bureau
- de 3 tiroirs
- sur roulettes,

#### **ARTICLE 7. - PLACARDS - RANGEMENTS**

#### 7.1. - Description

#### Placard fermé

#### - Dimensions :

toute hauteur profondeur 60 cm

largeur environ 2 m à 2,50 m selon configurations finales des locaux

- Portes coulissantes en panneaux de particules agglomérées, forte densité (750 kg/m3), d'épaisseur 10 mm minimum, dispositifs de roulements en partie basse et de guidage en partie haute par profilés métalliques et roulement en matériaux de synthèse ou métalliques.

L'aspect décoratif (voir photo c'est bien une qualité décorative soignée qui est recherchée)

Les étagères régneront sur toute la longueur des placards et comme sur la photo seront équipées de rangement pour dossier suspendus, rangement de classeurs, d'ensemble de coffres, de tiroirs d'un plateau coulissant pour poser des dossiers.

Etagères posées sur tasseaux en panneaux de particules

#### Placard fermé petite hauteur

- Dimensions :

Hauteur 1m environ profondeur 60 cm

largeur environ 1,50 m selon configurations finales des locaux

- Portes battantes en panneaux de particules agglomérées, forte densité (750 kg/m3), d'épaisseur 15 mm minimum,







#### **ARTICLE 8. - EQUIPEMENTS DIVERS**

#### 8.1. - Plinthe en bois

Elles seront en médium peint, dimension hauteur 11cm épaisseur 1.5cm. Elles seront à mettre en place dans les locaux

#### **8.2. - Cimaise**

Elles seront en médium peint, dimension hauteur 11cm épaisseur 1.5cm. Elles seront à mettre en place dans les locaux suivants Salle d'attente

#### 8.3. - Séparation local rangement et bureau du maire

Elle sera constituée par la mise en place d'une porte coulissante du même type que les armoires murales

#### 8.4. - Aménagement du rangement sous fenêtre existant

Ce réaménagement sera du même type que les agencements définis dans le tableau ci-dessus harmonisation des portes et mise en place de deux rayonnages

#### ARTICLE 9. - AMENAGEMENTS DE DIVERS LOCAUX

#### 9.1. - Placards et rangements sous paillasses

Ils comprendront:

- des bâtis en sapin de section 0,04 x 0,04 m,
- des portes coulissantes en bois latté, épaisseur 0,01 m, face extérieure Isogil, qualité à peindre alaisés sur chants,
- des portes battantes en bois latté, épaisseur 0,01 m, face extérieure ISOGIL, qualité à peindre, alaisées sur chants,
- 2 étagères en panneaux de particules de forte densité, épaisseur 19 mm,
- une serrure à mortaiser, pêne à mentonnet, à condamnation par clé,

#### **ARTICLE 10. - SIGNALISATION**

Elle sera réalisée par :

- des plaquettes en aluminium ou étronite, portant le numéro de la pièce. Ce numéro sera rappelé sur la plaquette de clés correspondantes (si le local comporte plusieurs portes, les numéros porteront un indice a, b,...) Ces plaquettes seront vissées et non collées. Elles seront fournies pour l'ensemble des portes y compris celles dues au titre d'un autre lot,